

## **Lettre aux membres du Comité exécutif de la Fédération Française de Football**

Bordeaux, Saint-Priest & Tours, le 31 mai 2020

Noël LE GRAËT, Président de la Fédération Française de Football  
Brigitte HENRIQUES (Vice-présidente déléguée), Laura GEORGES (Secrétaire générale), Lionel BOLAND (Trésorier général), Jean-Michel AULAS (Président de l'Olympique Lyonnais), Éric BORGHINI (Président de la ligue Méditerranée), Marie BARSACQ, Albert GEMMRICH (Président de la ligue Grand Est), Marc KELLER (Président du Racing club de Strasbourg), Philippe LAFRIQUE (Président du district de la Creuse), Michel MALLET (Président de Quevilly-Rouen), Pascal PARENT (Président de la ligue Auvergne – Rhône Alpes), Marc DEBARBAT (Président de la LFA), Nathalie BOY DE LA TOUR (Présidente de la LFP).

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité exécutif,

Nos courriers des 2, 14 et 25 avril n'ayant toujours pas reçu de réponse, nous nous permettons de vous interpeller personnellement, afin de bien comprendre le sens de vos décisions.

S'il est utile de rappeler que le 16 avril, puis le 11 mai, le Comité exécutif a pris des décisions sans tenir compte de la grande colère qui remontait du terrain, il est inutile de préciser que nous attendons vos explications relatives à vos décisions du Comex du 27 mai.

En effet, dans un contexte exceptionnel, la FFF a pris des décisions ordinaires et injustes, choisissant de sacrifier l'équité sportive. Favorisant les intérêts de certains membres du Comité exécutif dans un formidable élan de copinage et de conflit d'intérêts avec les ligues de Méditerranée (autorisant un championnat R1 à 16 équipes) du Grand Est (autorisant un championnat R1 à 4 poules de 12 équipes, alors qu'il n'y a que 3 montées en N3), ou encore avec l'équipe de Quevilly-Rouen en accordant une dérogation à son statut professionnel... sans parler des nombreuses discriminations territoriales, ou pire celles concernant les équipes féminines ou les clubs de Futsal !

Prises sans aucune concertation, vos décisions sont totalement arbitraires et créés des monstres dans les championnats amateurs à la suite de cette saison interrompue. Trop facile d'imposer aux ligues et aux districts un redimensionnement des poules quand on ne le fait pas soi-même pour ses propres championnats.

**Ne doutons pas, Monsieur le Président, que si votre cher club de l'En Avant Guingamp avait été en position de relégation au moment de l'arrêt des compétitions, votre décision aurait été très différente !**

Vos décisions sont tellement absurdes que de nombreux clubs sont victimes de la double peine, avec les applications successives des règlements fédéraux, puis des règlements des ligues ou des districts. Citons par exemples les cas emblématiques des clubs de Montauban FCTG, de l'Union sportive Mesnil-Esnard Franqueville-Saint-Pierre, ou encore de l'US Le Poinçonnet... sans oublier les clubs de Kingersheim et du Hauts Lyonnais, victimes d'un règlement fédéral sur-mesure.

Si le CNOSF a proposé une conciliation favorable à la FFF, c'est sans doute parce que le CNOSF n'est que l'émanation des fédérations et que la vice-présidente de la FFF est également vice-présidente du CNOSF. **Belle ambiguïté que celle d'être à la fois juge et partie.** Rendez-vous donc devant le Conseil d'Etat...

De plus, arguant de la situation exceptionnelle résultant de la crise sanitaire, la FFF balaie les droits les plus élémentaires des clubs à assurer leur légitime défense (annulation des recours devant les instances régionales, absence de convocation...). Les règlements généraux de la FFF ne sont plus respectés.

Par ailleurs, dès le 22 mars, la Fédération Française de Rugby annonçait **une aide rapide et massive de 35 M€ pour ses 1 900 clubs**, ainsi que la mise en place d'un train de "mesures d'exception" destinées à faciliter la vie des clubs.

Or, le 27 mai, au prix d'improbables tergiversations... toujours pas de décision sur le Fonds de solidarité pour le foot amateur, si ce n'est la vague promesse d'un soutien cumulé de la FFF, des ligues et des districts pour un total atteignant péniblement 20 M€ pour 15 000 clubs.

Au moment où il fallait frapper vite et fort pour permettre une reprise facilitée de nos activités dans tous les clubs amateurs de France, **vous avez décidé... de ne pas décider**. Dans un contexte où, faut-il le rappeler, de nombreuses municipalités ne sont toujours pas en mesure de voter leurs subventions.

**En comparaison et pour soutenir ses clubs, la FFR propose 124 euros par licencié (35 M€ pour 282 000 licenciés) quand la FFF évoquerait à peine 10 euros par licencié (20 M€ pour 2 200 000 licenciés).**

De son côté, la LFP n'a-t-elle pas sollicité un Prêt garanti par l'Etat de 225 M€ pour ses 40 clubs ?

La différence de traitement est encore une fois criante. Pour le monde professionnel : des décisions rapides et économiquement conséquentes et pour le monde amateur, il est urgent d'attendre. A la FFF, comme personne ne défend les clubs amateurs, nous allons probablement mourir guéris !

Sur le plan sportif, le 14 avril, nous vous avons proposé des mesures simples et concrètes permettant de venir en aide au football amateur : **OUI pour des montées et NON pour les relégations, c'était l'occasion de revoir la pyramide de nos compétitions** en s'appuyant sur le modèle de la FFR qui compte 330 clubs fédéraux pour 1 900 clubs, alors que la FFF ne compte que 250 nationaux (N1, N2, N3) pour 15 000 clubs.

**Aucune fédération de sport collectif n'a fait le choix des relégations au terme d'une saison inaboutie, sauf la FFF. Pourtant, le football français semble unanime pour demander qu'il ne soit procédé à aucune descente. Même la LFP a officiellement décidé le passage de la Ligue 2 à 22 clubs, dans le respect des statuts et au terme d'un vote démocratique de son Assemblée générale.**

Vous venez de révoquer cette décision au nom d'un soi-disant « intérêt supérieur du football français ». Ce que d'autres nommeront plus simplement « excès de pouvoir ».

**En conséquence, au nom de l'intérêt supérieur du football, nous demandons solennellement, dès que possible, l'organisation d'une Assemblée fédérale extraordinaire, seule habilitée pour prendre de nouvelles décisions.**

**Parmi ces nouvelles décisions, nous souhaitons une meilleure reconnaissance du football amateur, par l'obtention immédiate du droit de vote des Présidents des 14 632 clubs amateurs français, comme c'est déjà le cas pour les clubs professionnels.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité exécutif, en l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.

Christophe DUGARRY  
Champion du Monde

Patrick GONZALEZ  
Président de l'AS Saint-Priest

Eric THOMAS,  
Président de l'A.F.F.A.